



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
01/12/2022

Date d'affichage :
06/12/2022

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 21
Excusés-représentés : 2
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} décembre 2022.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M. PRATZ Lionel, M. GANTIEZ Christian, Mme POTTEAU Gisèle, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M. VANDRIESSCHE Patrick, M. CREPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M. BOCQUILLON Sébastien, M. DUTHOIT Valentin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés-représentés :

Mme LOYER Evelyse représentée par Mme MASUREL Anne, Mme NOMBERG Michèle représentée par M BOCQUILLON Sébastien.

N° du registre des délibérations : 66/2022

Objet : Tarifs périscolaires - Modification

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en compte l'inflation des matières premières (+3,7% pour la fourniture de repas) et de l'énergie, et de le répercuter partiellement sur les tarifs des services de cantine, garderie et mercredi récréatif.

Madame l'Adjointe aux Affaires Scolaires et la commission, réunie le 28 novembre 2022, proposent les tarifs des temps périscolaires et extra-scolaires organisés par la commune, suivants :

Restauration scolaire

Quotient familial	Habitants Houplin-Ancoisne	Extérieurs	"Repas" PAI
<500	1 €*	1 €*	1€
<800	1 €*	1 €*	1€
<1100	1 €*	1 €*	1€
< 1500	1 €*	1 €*	1€
>1500	3,15 €	4,16€	1€

**Tarifs subventionnés par l'État dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ ».*

Grille de tarif hors conventionnement avec l'État

Quotient familial	Habitants Houplin-Ancoisne	Extérieurs
<500	1,04 €	2,08 €
<800	1,56 €	3,12 €
<1100	2,08 €	3,50 €
< 1500	3,12 €	4,16 €
>1500	3,15 €	4,16 €

Garderie

Quotient familial	Par 1/4 heure
<500	0,35€
<800	0,37€
<1100	0,40€
< 1500	0,45€
>1500	0,45€
Extérieurs scolarisés dans la commune	+0,25€ en sus du tarif modulé

Mercredis récréatifs

Quotient familial	Journée avec repas	Matin avec repas	½ journée sans repas
<500	8,15 €	6,35 €	3,20 €
<800	9,35 €	7,55 €	4,40 €
<1100	10,75 €	8,75 €	5,60 €
<1500	11,95 €	9,95 €	6,80 €
> 1500	11,95 €	9,95 €	6,80 €
Extérieurs scolarisés dans la commune	+4€ en sus du tarif modulé	+3€ en sus du tarif modulé	+2€ en sus du tarif modulé

Après en avoir délibéré, avec 19 voix pour et 4 abstentions (M CREPEL, M SIX, Mme DELORY et M DUTHOIT), les tarifs sont adoptés à compter du 1er janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA MAIRE,

D. GANTIEZ